

ARRETÉ :

57_2024_ARPE

Arrêté de réglementation et de circulation Modofcation bordures de trottoirs rue du stade et rue de Beauvais

Le Maire,

VU le Code général des Collectivités territoriales -les et notamment l'article L 2212-1 à 2213-6

Vu le code de la route et Notamment les articles R 411-8 à R 411-25

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22/10/1963 – modifié par divers arrêtés subséquents.

En raison de travaux réalisés par la société JACOB SAS- Les Prés BOUCHER 77230 DAMMARTIN EN GOELE - , travaux pour remplacement des bordures de trottoir rue du stade et rue de Beauvais à compter du mercredi 10 avril jusqu'au 31 mai 2024

ARRETE

Article 1^{er} - Maintenir pendant la période des travaux la chaussée en parfaite état de propreté

- La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30 km/h

- Les travaux et la signalisation seront à la charge de la société JACOB SAS - Les Prés

BOUCHER 77230 DAMMARTIN EN GOELE

- Mise en place de circulation adapté au besoin du chantier (déviations, fux tricolores,...)

Article 2 ° - Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Le Maire
- Le Commandant de gendarmerie d'Esblly
- L'entreprise JACOB SAS

A Charny, le 8 avril 2024

Le Maire

X FERREIRA

Affiché ce même jour, en mairie.



Le Maire,
Xavier FERREIRA

Le 08/04/2024

Pour extrait certifié conforme